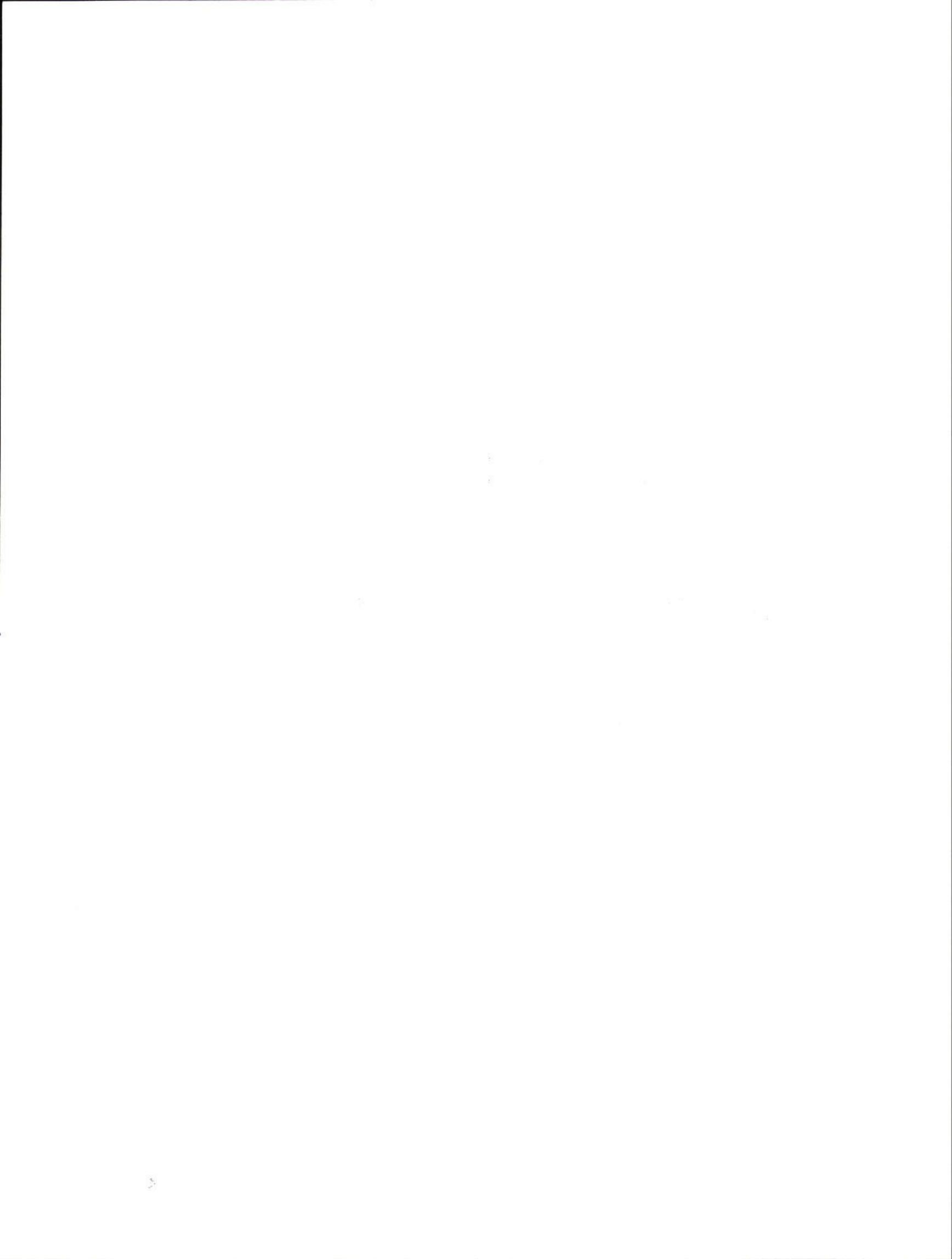


BUDGET
DE
FONCTIONNEMENT



RECETTES

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
TITRE PREMIER — RECETTES FISCALES SECTION PREMIÈRE IMPOTS DIRECTS CHAPITRE 0-12 IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU		
Article 00. — <i>Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux</i>	10.590.000 »	10.000.000 »
Article 01. — <i>Impôt sur les bénéfices non commerciaux</i>	120.000 »	150.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-12

IMPÔTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

ENSEMBLE DU CHAPITRE

A. — Textes en vigueur :

a) Impôts sur le revenu :

Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts, modifiée par la loi n° 80-36 du 25 août 1980 (I.G.R. — I.T.S.).

b) Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers :

— Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

c) Impôt minimum forfaitaire sur les sociétés :

— Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

d) Impôt sur les traitements et salaires (I.T.S.) :

— Fusion de la taxe de développement et du prélèvement solidarité (2 % part employés).

— Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts, modifiée par la loi n° 80-36 du 25 août 1980 (I.G.R. — I.T.S.).

e) Impôt cédulaire sur les revenus fonciers :

— Loi n° 80-33 du 25 août 1980, modifiant le livre I du Code général des Impôts.

Article 00. — Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux et impôt minimum forfaitaire sur les sociétés.

Article 01. — Impôt sur les bénéfices non commerciaux.

A. — Taux B.I.C. :

Personnes physiques : 16 % de 240.000 à 420.000.

Cf. art. 28 du Code : 28 % au-dessus de 420.000.

Personnes morales : 1/3 du bénéfice sans abattements.

Impôt minimum forfaitaire sur les sociétés : 400.000.000.

— B.N.C. 16 % entre 240.000 et 420.000.
28 % au-dessus de 420.000.

B. — Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.) :

Période	Emissions brutes				Période	Prévisions	Recouvrements
	BIC	BNC	IMFS	Total		BIC + BNC	BIC + BNC
Gestion 1973-1974	3.209	59	»	3.268	Gestion 1973-1974	2.140	2.977
Gestion 1974-1975	8.069	69,7	»	8.138,7	Gestion 1974-1975	3.728	7.229
Gestion 1975-1976	9.980	134	»	10.114	Gestion 1975-1976	10.050	8.136,5
Gestion 1976-1977	12.189	103,5	»	12.292,5	Gestion 1976-1977	10.050	9.081
Gestion 1977-1978	9.654,6	121,8	»	9.776,4	Gestion 1977-1978	8.580	9.065,2
Gestion 1978-1979	10.348,1	09	»	10.348,1	Gestion 1978-1979	10.000	9.593,2
Gestion 1979-1980	12.040,3	46,3	»	12.086,6	Gestion 1979-1980	8.100	7.297,6
Gestion 1980-1981	»	»	»	»	Gestion 1980-1981	10710	»

Article 00. — B.I.C. — I.M.F.S. : 10.050.000.000 contre 10.590.000.000 en 1980-1981.

Article 01. — 150.000.000 contre 190.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
<p style="text-align: center;">CHAPITRE 0-12</p> <p style="text-align: center;">IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU</p>		
Article 02 — <i>Cotisation forfaitaire des employeurs</i>	1.500.000 »	2.400.000 »
Article 03. — <i>Impôt sur les traitements et salaires</i>	1.300.000 »	3.200.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-12

IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

Article 02. — *Cotisation forfaitaire des employeurs (C.F.E.) :*

— Fusion de la taxe forfaitaire salaires et de la cotisation des employeurs.

A. — *Taux :* — 2 % nationaux;

— 4 % étrangers.

B. — *Prévisions :* 2.460.000.000 contre 1.500.000.000 en 1980-1981.

C. — *Répartition :* T.F.S. (taxe forfaitaire salaire) = 25 %;

C.F.E. (cotisation forfaitaire de

soit : 50 % du budget de l'Etat.

50 % au fonds pour l'amélioration de l'habitat.

Article 03. — *Impôt sur les traitements et salaires (I.T.S.).*

A. — *Taux en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1980.*

a) 5 % entre 360.000 et 480.000.

b) 10 % au-dessus de 480.000.

B. — *Prévisions :* 3.200.000.000 contre 1.300.000.000 en 1980-1981.

— *Répartition :*

12 % pour le budget de l'Etat;

65 % pour la Caisse autonome d'Amortissement;

23 % au Fonds pour l'Amélioration de l'Habitat.

Période	Prévisions	Recouvrements
Gestion 1976-1977	»	412,2
Gestion 1977-1978	870	714,3
Gestion 1978-1979	900	856,8
Gestion 1979-1980	860	1.043,7
Gestion 1980-1981	1.300	»

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-12		
IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU		
Article 04. — <i>Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers :</i>		
§ 01. Impôt sur le revenu des créances	600.000 »	600.000 »
§ 02. Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	3.480.000 »	2.500.000 »
Total de l'article 4	4.080.000 »	3.100.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-12

IMPÔTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

Article 04. — *Impôts sur le revenu des capitaux mobiliers.*A. — *Taux :*

- a) Impôt sur le revenu des valeurs mobilières (I.R.V.M.) :
- 25 % : lots payés aux créanciers et aux porteurs d'obligations;
 - 10 % pour les intérêts, arrérages, tous autres produits des obligations et effets (cf art. 135-7°);
 - 16 % pour tous les autres revenus ou produits (art. 135);
- b) Impôt sur le revenu des créances, dépôts, cautionnement et comptes courants (I.R.C.) :
- 16 % en général;
 - 8 % pour les intérêts, arrérages, comptes de dépôts courants;
 - 20 % pour les intérêts des bons de caisse.

B. — *Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.).*

	RECouvreMENTS
Gestion 1979-1980	965
Gestion 1973-1974	1.238,6
Gestion 1974-1975	3.619
Gestion 1975-1976	2.176
Gestion 1976-1977	2.488,7
Gestion 1977-1978	3.063,7
Gestion 1978-1979	2.721,3

C. — *Prévisions : 3.100 000.000 contre 4.080.000.000 en 1980-1981.*

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-12

IMPOTS PROPORTIONNELS ET PROGRESSIFS SUR LE REVENU

Article 05. — *Impôt général sur le revenu.*A. — *Taux* : Impôt général sur le revenu (cf art. 94 du Code des Impôts sur le revenu).

12 %	entre 320.000 et 440.000;
15 %	entre 440.000 et 560.000;
18 %	entre 560.000 et 750.000;
22 %	entre 750.000 et 1.050.000;
25 %	entre 1.050.000 et 1.260.000;
30 %	entre 1.260.000 et 2.750.000;
35 %	entre 2.750.000 et 5.500.000;
40 %	entre 5.500.000 et 7.500.000;
45 %	entre 7.500.000 et 11.000.000;
50 %	entre 11.000.000 et 13.000.000;
55 %	entre 13.000.000 et 14.000.000;
60 %	entre 14.000.000 et 16.000.000;
65 %	entre au-dessus de 16.000.000.

B. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs C. F. A.) : (I. G. R. seul)

Période	Emissions brutes	Période	Prévisions de recouvrements	Recouvrements
Gestion 1973-1974	3.133	Gestion 1973-1974	2.600	2.958
Gestion 1974-1975	3.883	Gestion 1974-1975	3.500	3.588
Gestion 1975-1976	6.003	Gestion 1975-1976	2.860	5.030
Gestion 1976-1977	6.200	Gestion 1976-1977	3.455	5.404
Gestion 1977-1978	6.350	Gestion 1977-1978	5.500	5.725
Gestion 1978-1979	7.229,5	Gestion 1978-1979	6.000	6.658,5
Gestion 1979-1980	10.361,6	Gestion 1979-1980	6.000	8.177,9
Gestion 1980-1981	»	Gestion 1980-1981	7.600	»

C. — *Prévisions* : 8.000.000.000 contre 7.600.000.000 en 1980-1981.Article 06. — *Impôt cédulaire sur les revenus fonciers.*A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 80-33 du 25 août 1980 modifiant le livre du C.G.I.B. — *Prévisions* : 1.000.000.000.*N.B.* — L'ensemble des impôts fonciers du chapitre 014 constitués par :

Article 01. — Impôt foncier sur les propriétés bâties.

Article 02. — Impôt foncier sur les propriétés non bâties.

Article 03. — Surtaxe foncière.

Article 04. — Taxe sur les biens de mainmorte et propriétés bâties.

Article 05. — Taxe sur les biens de mainmorte et propriétés non bâties.

Est supprimé. A la place il a été institué un impôt cédulaire sur les revenus fonciers, inscrit à l'article 06 du chapitre 012. Toutefois, compte tenu des restes à recouvrer des gestions antérieures, il a été retenu pour le budget 1981-1982 une prévision 1.000.000.000 au titre des dits impôts fonciers.

D'autre part les ristournes opérées jusqu'ici sur le produit de ces impôts au profit des communes, seront supportées dorénavant par le nouvel impôt en vigueur.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-14		
IMPOTS FONCIERS		
Article 01. — <i>Impôt foncier sur les propriétés bâties</i>	1.142.000 »	
Article 02. — <i>Impôt foncier sur les propriétés non bâties</i>	45.500 »	
Article 03. — <i>Contribution foncière sur les propriétés insuffisamment mises en valeur (surtaxe foncière)</i>	810.000 »	1.000.000 »
Article 04. — <i>Taxe sur les biens de main-morte et propriétés bâties</i>	310.000 »	
Article 05. — <i>Taxes sur les biens de mainmorte et propriétés non bâties</i>	2.500 »	
Total du chapitre 0-14	2.310.000 »	1.000.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPIRE 0-16 AUTRES IMPOTS DIRECTS ET PRODUITS ACCESSOIRES TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE IMPOTS DIRECTS		
Chapitre 0-12 —	25.190.000 »	27.850.000 »
Chapitre 0-14 —	2.310.000 »	1.000.000 »
Chapitre 0-16 —	70.000 »	70.000 »
Total de la section première	27.570.000 »	28.920.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPIRE 0-16

AUTRES IMPOTS DIRECTS ET PRODUITS ACCESSOIRES

Article 03. — Le produit des impôts recouvrés après admission en non valeur des rôles y attérents (Art. 77 78 du décret n° 66-438 du 17 juin 1966 portant règlement sur la comptabilité publique de l'Etat) modifié par le décret n° 75-116 du 24 novembre 1975.

Avant 1967-1968, les produits visés à l'article 02 étaient répartis dans les rubriques budgétaires des chapitres 011 à 016. Ceux visés à l'article 03 étaient compris dans les recettes diverses et imprévues.

— Recouvrement gestion 1973-1974 :	
Article 02. —	10
Article 03. —	10
— Recouvrement gestion 1974-1975 :	
Article 02. —	—
Article 03. —	—
— Recouvrements gestion 1975-1976 :	
Article 02. —	—
Article 03. —	23
— Recouvrements gestion 1976-1977 :	
Article 02. —	—
Article 03. —	59,9
— Recouvrements gestion 1977-1978 :	
Article 02. —	—
Article 03. —	84,0
— Recouvrements gestion 1978-1979 :	
Article 02. —	—
Article 03. —	59
— Recouvrements gestion 1979-1980 :	
Article 02. —	100
Article 03. —	80

Prévisions : 63.000.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-16 AUTRES IMPOTS DIRECTS ET PRODUITS ACCESSOIRES		
Article 01. — <i>Taxes sur les armes</i>	7.000 »	7.000 »
Article 02. — <i>Produits accessoires</i>	63.000 »	63.000 »
Total du chapitre 0-16	70.000 »	70.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-16

AUTRES IMPOTS DIRECTS

Article 01. — *Taxe sur les armes.*

A. — *Textes en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

B. — *Taux* :

— Revolvers et pistolets	3.000	»	— Armes rayées dites de salon	1.000	»
— Armes de traite	500	»	— Armes rayées moyenne puissance	3.000	»
— Fusils à canon lisse	3.000	»	— Armes de grande puissance	5.000	»

C. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs C. F. A.) :

Période	Emissions brutes	Période	Prévisions de Recouvrement	Recouvrements
Gestion 1973-1974	7	Gestion 1973-1974	12	7
Gestion 1974-1975	7,6	Gestion 1974-1975	12	7,5
Gestion 1975-1976	3,7	Gestion 1975-1976	10	»
Gestion 1976-1977	6,9	Gestion 1976-1977	7	6,9
Gestion 1977-1978	6	Gestion 1977-1978	8	6
Gestion 1978-1979	6,4	Gestion 1978-1979	7	6,4
Gestion 1979-1980	6,1	Gestion 1979-1980	7	6,1
Gestion 1980-1981	»	Gestion 1980-1981	7	»

D. — *Prévisions* : 7.000.000 comme en 1980-1981.

PRODUITS ACCESSOIRES SUR IMPOTS DIRECTS

A. — *Objet* :

Sont retracées sous ces rubriques créées en raison des possibilités offertes par la comptabilisation mécanographique des opérations de recettes :

Article 01. — Le produit des majorations d'impôts pour paiement tardif (cf. art. 5, ordonnance n° 59-049 du 31 mars 1959).

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
SECTION 2 IMPOTS INDIRECTS		
CHAPITRE 0-21		
DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTÉRIEURES PERÇUES COMME EN MATIÈRE DE DROITS A L'IMPORTATION		
Article 01. — <i>Droits de douane</i>	5.000.000 »	5.600.000 »
Article 02. — <i>Droits fiscaux à l'importation</i>	27.300.000 »	25.400.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-21

DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTÉRIEURES PERÇUES COMME EN MATIÈRE DE DROITS A L'IMPORTATION

ENSEMBLE DU CHAPITRE

A. — *Taxes en vigueur* : Loi n° 79-56 du 25 juin 1979, modifiée par la loi n° 80-07 du 25 février 1980, abrogée par la loi n° 80-39 du 25 août 1980.B. — *Taux en vigueur* :a) *Droit fiscal d'importation* :

- Taux réduit (D.F.R.) : 10 % : (cf. au tableau de l'annexe I de la loi précitée).
- Taux majoré (D.F.M.) : 45 % : (cf. au tableau de l'annexe II de la loi précitée).
- Taux spécial (D.F.S.) 70 % : (cf. au tableau de l'annexe IV de la loi précitée).
- Taux ordinaire (D.F.O.) 35 % : (cf. à la loi ci-dessus indiquée).

b) *Droit de douane* :

- Taux unique : 15 %.

Article premier. — *Droits de douane.*A. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs C.F.A.).

Période	Émissions Brutes	Recouvrements
Gestion 1973-1974	»	456
Gestion 1974-1975	»	799
Gestion 1975-1976	»	796
Gestion 1976-1977	»	936,8
Gestion 1977-1978	»	2.835,2
Gestion 1978-1979	3.503,1	3.335,6
Gestion 1979-1980	4.461,5	3.264,4
Gestion 1980-1981	»	»

B. — *Prévisions* : 5.600.000.000 contre 5.000.000.000 en 1980-1981.Article 2. — *Droit fiscal à l'importation.*A. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs).

Période	Recouvrements	Émissions Brutes
Gestion 1973-1974	»	3.534
Gestion 1974-1975	»	5.952
Gestion 1975-1976	»	5.698
Gestion 1976-1977	»	7.241
Gestion 1977-1978	»	7.002,7
Gestion 1978-1979	3.036,3	7.794
Gestion 1979-1980	24.495,3	19.607
Gestion 1980-1981	»	»

B. — *Prévisions* : 25.400.000.000 contre 27.300.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-21		
DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTÉRIEURES PERÇUES COMME EN MATIÈRE DE DROITS A L'IMPORTATION		
Article 05. — <i>Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation (taxe sur la valeur ajoutée)</i>	18.000.000 »	20.100.000 »
Article 07. — <i>Taxe de raffinage</i>	2.300.000 »	2.000.000 »
Article 09. — <i>Autres droits à l'importation</i>	100.000 »	600.000 »
TOTAL du chapitre 0-21	52.700.000 »	53.700.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-21

DROITS A L'IMPORTATION ET TAXES INTÉRIEURES PERÇUES COMME EN MATIÈRE
DE DROITS A L'IMPORTATION

Article 5. — *Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation.*
(Taxe sur la valeur ajoutée et taxe sur les prestations de service).

A. — *Renseignements statistiques* (en milliers de francs).

Période	Émissions Brutes	Recouvrements
Gestion 1973-1974	»	6.194
Gestion 1974-1975	»	8.807
Gestion 1975-1976	»	9.800
Gestion 1976-1977	»	11.305
Gestion 1977-1978	»	13.000
Gestion 1978-1979	14.601,3	14.601,3
Gestion 1979-1980	18.000,8	18.000,8
Gestion 1980-1981	»	»

B. — *Prévisions* : 20.100.000.000 contre 18.000.000.000 en 1980-1981.

Article 07. — *Taxe de raffinage.*

Prévisions : 2.000.000.000 contre 2.300.000.000 en 1980-1981.

Article 90. — *Autres droits de l'importation.*

Prévisions : 600.000.000 contre 100.000.000 en 1980-1981.

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-22

DROITS FISCAUX A L'EXPORTATION ET TAXES PERÇUES
COMME EN MATIÈRE DE DROITS A L'EXPORTATION

A. — *Textes en vigueur* — Loi n° 79-56 du 25 juin 1979, modifiant le tableau des droits d'importation et d'exportation inscrits au tarif des douanes, loi n° 80-07 du 25 février 1980 abrogé par la loi n° 80-39 du 25 août 1980.

B. — *Taux en vigueur* :

a) *Droit fiscal d'exportation* :

— Taux unique 20 %.

— Taux 10 % : (pour les tourteaux d'arachide et les phosphates de calcium naturels).

Article 2. — *Droit fiscal à l'exportation.*

A. — *Renseignements statistiques* :

Période	Recouvrements	Recouvrements
Gestion 1979-1980	3.100	2.197,3
Gestion 1980-1981	»	»

B. — *Prévisions* : 1.000.000.000 contre 2.900.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-23 TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE		
Article 01. — <i>Taxe spécifique sur les tabacs</i>	2.500.000 >	2.400.900 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-23

TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE

Article 01. — *Taxe spéciale sur les tabacs.*

A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 79-55 du 25 juin 1979 modifiant l'article 395 du Livre II de la loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

B. — *Taux en vigueur* :

- Cigarillos d'un poids inférieur à 5 grs : 6 francs l'unité.
- Cigares d'un poids inférieur ou égal à 5 grs : 12,5 francs l'unité.
- Cigarettes de fabrication étrangère : 30 francs le paquet de 20.
- Cigarettes de fabrication sénégalaise : 20 francs le paquet de 20.
- Tabacs fabriqués à fumer : 600 francs le kilo.
- Autres tabacs : 120 francs le kilo.
- Pour les paquets de cigarettes d'une contenance autre que 20 unités, le tarif est modifié au prorata du nombre de cigarettes.

C. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs) :

Période	Émissions Brutes	Recouvrements
Gestion 1973-1974	»	1.376
Gestion 1974-1975	»	1.654
Gestion 1975-1976	»	2.295
Gestion 1976-1977	»	2.046
Gestion 1977-1978	»	2.215,6
Gestion 1978-1979	2.368	2.368
Gestion 1979-1980	2.808,8	2.808,8
Gestion 1980-1981	»	»

D. — *Prévision* : 2.400.000.000 contre 2.500.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-23 TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE		
Article 02. — <i>Taxe spécifique sur les produits pétroliers</i>	7.000.000 »	5.600.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-23
TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEUREArticle 02. — *Taxe spécifique sur les produits pétroliers.*

A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 79-55 du 25 juin 1979 modifiant l'article 414 du Livre II de la loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

B. — *Taux* : en vigueur

PRODUITS	UNITÉ	T A U X
— Super carburant	HL	N.B. { 3.778,80
— Essence ordinaire	HL	N.B. { 2.788,80
— Autres huiles légères ou moyennes à l'exclusion du pétrole lampant	HL	2.766,05
— Pétrole lampant ou kérosène	HL	1.620,32
— Gas-oil et diesel oil léger	HL	2.078,94
— Fuel-oil domestique, fuel-oil léger		»
— Diesel-oil léger ou lourd destiné à certains usages d'intérêt général	TM	1.098,09
— Huiles de graissage et lubrifiants et autres huiles lourdes	HL	2.300
— Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux	TM	5.199

N.B. — Depuis le 12 janvier 1981 les tarifs concernant l'essence ordinaire et le Super carburant ont été minorés. C'est ainsi que :

- le Super carburant de 5.066,95 est descendu à 3.778,8;
- l'essence ordinaire de 4.166,95 à 2.788,8.

Un projet de loi sera soumis incessamment au parlement pour l'adoption de ces nouveaux tarifs.

C. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs C.F.A.).

	EMISSIONS	RECOUVREMENTS
Gestion 1973-1974	»	4.374
Gestion 1974-1975	4.592	4.592
Gestion 1975-1976	4.903	4.903
Gestion 1976-1977	5.709,5	5.709,5
Gestion 1977-1978	6.122,5	6.122,5
Gestion 1978-1979	8.370,6	8.370,6
Gestion 1979-1980	9.290,4	9.290,4

D. — *Prévisions* : 5.600.000.000 contre 7.000.000.000 en 1980-1981.

N.B. — Au niveau de l'article 02. « intitulé « Taxe spécifique sur les produits pétroliers », un prélèvement d'un montant de 3.000.000.000 sera opéré au profit du Compte spécial du Trésor dénommé Fonds routier.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-23 TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE —————	>	>
Article 05. — <i>Taxe intérieure sur les corps gras alimentaires</i>	300.000 >	250.000 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-23
TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE

Article 05. — *Taxe intérieure sur les corps gras alimentaires.*

A. — *Textes en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

B. — Taux par kilogramme :	Taux par kilogramme
— Crème de lait, beurre	100 >
— Huiles (positions 15-07 du tarif des Douanes)	1 >
— Autres produits	50 >

C. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs C. F. A.) :

	Emissions	Recouvrements
Gestion 1973-1974	>	145
Gestion 1974-1975	124,2	124,2
Gestion 1975-1976	126,1	126,1
Gestion 1976-1977	191	191
Gestion 1977-1978	207,5	207,5
Gestion 1978-1979	224	224
Gestion 1979-1980	336	326

D. — *Prévisions* : 250.000.000 contre 300.000.000 en 1980-1981.

N.B. — La taxe spéciale sur les projections cinématographiques a été supprimée par la loi n° 79-55 du 25 juin 1979 instituant une taxe sur la valeur ajoutée, une taxe sur les prestations de service et modifiant certaines dispositions du livre II du Code général des Impôts (cf. annexe I du livre précité).

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-23 TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE		
Article 07. — <i>Taxe intérieure sur les boissons gazeuses</i>	300.000 »	140.000 »
Article 08. — <i>Taxe intérieure sur les noix de colas</i>	800.000 »	700.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-23

TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE

Article 07. — *Taxe intérieure sur les boissons gazeuses.*

- A. — *Texte* : Loi n° 79-55 du 25 juin 1979 modifiant l'article 382 du livre II de la loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.
- B. — *Taux en vigueur* : 3 francs par litre ou fraction de litre.
- C. — *Renseignements statistiques* : (en millions de francs C.F.A.).

	Recouvrements
Gestion 1973-1974	60
Gestion 1974-1975	67
Gestion 1975-1976	73
Gestion 1976-1977	100,8
Gestion 1977-1978	108,1
Gestion 1978-1979	125,9
Gestion 1979-1980	276,6

D. — *Prévisions* : 140.000.000 contre 300.000.000 en 1980-1981.

Article 08. — *Taxe intérieure sur les noix de colas.*

- A. — *Texte* : Loi n° 79-55 du 25 juin 1979 modifiant l'article 403 du livre II de la loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.
- B. — *Taux en vigueur* : 95 francs par kilogramme net de noix de colas.
- C. — *Renseignements statistiques* : (en millions de francs C.F.A.).

	Recouvrements
Gestion 1973-1974	210
Gestion 1974-1975	200
Gestion 1975-1976	164,8
Gestion 1976-1977	160,9
Gestion 1977-1978	142,3
Gestion 1978-1979	176
Gestion 1979-1980	865,6

D. — *Prévisions* : 700.000.000 contre 800.000.000 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-23 TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE		
Article 09. — <i>Taxe intérieure sur le thé vert</i>	140.000 »	120.000 »
Article 10. — <i>Taxe intérieure sur les cafés</i>	60.000 »	60.000 »
TOTAL du chapitre 0-23	11.100.000 »	9.270.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-23

TAXES SPÉCIFIQUES SUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE

Article 09. — *Taxe intérieure sur le thé vert.*

- A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.
 B. — *Taux* : 100 francs par kilogramme de thé noir; 150 francs par kilogramme d'extrait soluble ou concentrés d'essence de thé.
 C. — *Renseignements statistiques* : (en millions de francs C.F.A.).

	Recouvrements
Gestion 1973-1974	71
Gestion 1974-1975	46
Gestion 1975-1976	42
Gestion 1976-1977	181,4
Gestion 1977-1978	141,1
Gestion 1978-1979	100,1
Gestion 1979-1980	148,1

D. — *Prévisions* : 120.000.000 contre 140.000.000 en 1980-1981.

Article 10. — *Taxe intérieure sur les cafés.*

- A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.
 B. — *Taux* : Café vert : 50 francs par kilogramme.
 Café torréfié 100 francs par kilogramme;
 Extrait, essence 150 francs le kilogramme.

C. — *Renseignements statistiques* : en millions de francs C.F.A.

	Recouvrements
Gestion 1973-1974	60
Gestion 1974-1975	88,5
Gestion 1975-1976	53,7
Gestion 1976-1977	102
Gestion 1977-1978	118
Gestion 1978-1979	125,6
Gestion 1979-1980	98,2

D. — *Prévisions* : 60.000.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-24		
TAXES GÉNÉRALES SUR LES TRANSACTIONS ET TAXES A LA PRODUCTION		
Article 01. — <i>Taxe sur le chiffre d'affaires</i> (ventes intérieures et prestations de services)	13.200.000 »	23.300.000 »
Total du chapitre 0-24	13.200.000 »	23.300.000 »
CHAPITRE 0-25		
AUTRES IMPOTS ET TAXES INDIRECTES		
(Néant)		
RECAPITULATION DE LA SECTION II		
IMPOTS INDIRECTES		
Chapitre 0-21	52.700.000 »	53.700.000 »
Chapitre 0-22	2.900.000 »	1.000.000 »
Chapitre 0-23	11.100.000 »	9.270.000 »
Chapitre 0-24	13.200.000 »	23.300.000 »
Chapitre 0-25	»	»
Total de la section II	79.900.000 »	87.270.000 »

CHAPITRE 0-24

TAXES GÉNÉRALES SUR LES TRANSACTIONS ET TAXES A LA PRODUCTION

Article 01. — *Taxe sur le chiffre d'affaires*

Article premier. — Taxe sur le chiffre d'affaires (taxe sur la valeur ajoutée et la taxe sur les prestations de service).

A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 79-55 du 25 juin 1979 instituant la T.V.A. et la T.P.S. modifiée par les lois 80-35 du 25 août 1980 et 80-36 même date.

B. — *Taux* :

I. *Taxe sur la valeur ajoutée* :

- a) Taux normal 18,5 %
 b) Taux réduit 5 %
 — sur les ventes, les importations et les livraisons à soi-même de sucre;
 — sur les ventes ou fournitures faites par les concessionnaires;
 — sur les ventes, importations, livraisons et les travaux à façon de produits figurant à l'annexe II du présent livre.
 c) Taux majoré 50 %
 — sur les ventes et importations de produits figurant à l'annexe III du présent livre.

II. — *Taxe sur les prestations de services* :

- a) Taux normal 15 %
 b) Taux réduit 5 %
 — sur les manifestations sportives, cinématographiques et théâtrales;
 — sur les locations, cessions et concessions de films;
 — sur les commissions, frais et intérêts perçus sur les banques à l'occasion de toutes affaires à l'exportation de produits;
 — sur les honoraires des membres de professions libérales.
 — sur les locations de chambres meublées hors région du Cap-Vert.
 c) Taux intermédiaire de 12,50 %
 — sur les importations des produits et marchandises figurant à l'annexe III du livre;
 — sur les opérations visées à l'article 345 = 4.

C. — *Renseignements statistiques* (en millions de francs C.F.A.)

CESSIONS	EMISSIONS	RECOUVREMENTS
Gestion 1976-1977	8.487	8.487
Gestion 1977-1978	13.117	13.117
Gestion 1978-1979	16.283	16.283
Gestion 1979-1980	20.081,4	20.081,4

D. — *Prévisions* : 23.300.000.000 contre 13.200.000.000 en 1980-1981.

N.B. — Une nouvelle loi sera votée incessamment et qui fera passer :

- 1) T.V.A. taux normal de 18,5 à 20 %;
- 2) T.V.A. taux réduit de 5 à 7 %;
- 3) T.P.S. taux normal de 15 à 17 %.

N.B. — Il faudra déduire de cette somme brute de 23.300.000.000 2 prélèvements :

- 1) celui au profit des collectivités locales.
- 2) celui au profit de la Caisse autonome d'amortissement.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
SECTION III		
DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		
TAXES POUR SERVICES RENDUS		
CHAPITRE 0-31		
DROITS D'ENREGISTREMENT		
Article 01. — <i>Droits d'enregistrement</i>	2.200.000 >	1.600.000 >
Article 02. — <i>Droits d'hypothèque et de conservation foncière</i>	100.000 >	750.000 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-31

DROITS D'ENREGISTREMENT

A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

Article 01. — *Droits d'enregistrement.*

A. — <i>Renseignements statistiques</i> (en millions de francs C. F. A.) :	Recouvrements
Gestion 1973-1974	846
Gestion 1974-1975	1.063,1
Gestion 1975-1976	1.351,7
Gestion 1976-1977	1.650
Gestion 1977-1978	1.905,8
Gestion 1978-1979	1.894,6
Gestion 1979-1980	1.923,9

B. — *Prévisions* : 1.600.000.000 contre 2.200.000.000 en 1980-1981.

Article 02. — *Droits d'hypothèque et de conservation foncière.*

	Recouvrements
Gestion 1973-1974	28
Gestion 1974-1975	30,4
Gestion 1975-1976	34,5
Gestion 1976-1977	51,4
Gestion 1977-1978	55,8
Gestion 1978-1979	88,8
Gestion 1979-1980	71,9

B. — *Prévisions* : 75.000.000 contre 100.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-31 DROITS D'ENREGISTREMENT		
Article 03. — <i>Taxe sur les contrats d'assurances</i>	800.000 »	7.000 »
Article 04. — <i>Taxe de plus-value immobilière</i>	200.000 »	80.000 »
TOTAL du chapitre 0-31	3.300.000 »	2.455.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-31
DROITS D'ENREGISTREMENT

Article 03. — *Taxe sur les contrats d'assurances.*

A. — Renseignements statistiques (en millions de francs C. F. A.) :	Recouvrements
Gestion 1973-1974	338
Gestion 1974-1975	412,6
Gestion 1975-1976	568,8
Gestion 1976-1977	601,6
Gestion 1977-1978	611,6
Gestion 1978-1979	655,3
Gestion 1979-1980	682,5

B. — *Prévisions* : 700.000.000 contre 800.000.000 en 1980-1981.

Article 04. — *Taxe de plus-value immobilière.*

A. — *Texte en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts.

B. — Renseignements statistiques (en millions de francs C. F. A.) :	Recouvrements
Gestion 1973-1974	51,
Gestion 1974-1975	55
Gestion 1975-1976	92,6
Gestion 1976-1977	102,6
Gestion 1977-1978	100,5
Gestion 1978-1979	169,6
Gestion 1979-1980	166,4

C. — *Risournes* : le produit de cette taxe est ristourné à 50 % aux communes.

D. — *Prévisions* : 80.000.000 contre 200.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-32 DROITS DE TIMBRE		
Article 01. — <i>Droits de timbre</i>	1.000.000 »	750.000 »
Article 02. — <i>Taxe sur les véhicules</i>	1.499.000 »	1.600.000 »

CHAPITRE 0-32
DROITS DE TIMBRE

Article 01. — Droits de timbre.

	Recouvrements
Gestion 1973-1974	343
Gestion 1974-1975	265
Gestion 1975-1976	420,2
Gestion 1976-1977	747,7
Gestion 1977-1978	837,2
Gestion 1978-1979	900,3
Gestion 1979-1980	934,9

B. — *Prévisions* : 750.000.000 contre 1.000.000.000 en 1980-1981.

Article 02. — Taxe sur les véhicules.

A. — *Textes en vigueur* : Loi n° 76-93 du 21 août 1976 instituant un Code général des Impôts modifiée par la loi n° 80-34 du 25 août 1980 abrogeant et remplaçant l'article 895 du Code général des impôts.

B. — Taux :

1° *Véhicule à 4 roues et plus :*

a) *Voitures particulières :*

— jusqu'à 8 CV	15.000
— de 9 à 12 CV	24.000
— de 13 à 16 CV	90.000
— de 17 à 19 CV	150.000
à partir de 20 CV	240.000

b) *Véhicules de transport de marchandises :*

— jusqu'à 8 CV	12.000
— de 9 à 12 CV	15.000
— de 13 à 16 CV	25.000
au-delà de 16 CV	50.000

c) *Véhicules à 2 ou 3 roues :*

— jusqu'à 50 cm ³	3.000
— de 51 à 125 cm ³	9.000
au-dessus de 126 cm ³	36.000

Ces taux sont réduits de moitié pour les véhicules et engins à moteur ayant plus de 10 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

C. — Renseignements statistiques (en millions de francs C. F. A.) :

Gestion 1973-1974	231
Gestion 1974-1975	244
Gestion 1975-1976	274,4
Gestion 1976-1977	658,5
Gestion 1977-1978	876,9
Gestion 1978-1979	1.141
Gestion 1979-1980	1.061,9

D. — *Ristournes* : Le produit de cette taxe est ristourné à 50 % aux communes.

E. — *Prévisions* : 1.600.000.000 contre 1.499.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-32 DROITS DE TIMBRE		
Article 03. — <i>Droits de chancellerie (recettes des ambassades)</i>	1.000 »	7.000 »
TOTAL du chapitre 0-32	2.500.000 »	2.357.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-32

DROITS DE TIMBRE

Article 03. — *Droits de timbre et autres recettes recouvrés par les Ambassades.*

A. — *Renseignements statistiques (en millions de francs C.F.A.).*

Gestion 1973-1974	13
Gestion 1974-1975	4,9
Gestion 1975-1976	36,6
Gestion 1976-1977	11
Gestion 1977-1978	1,0
Gestion 1978-1979	43,4
Gestion 1979-1980	81,6

B. — *Prévisions : 7.000.000 contre 1.000.000 en 1980-1981.*

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-33		
TAXES DIVERSES POUR SERVICES RENDUS		
Article 01. — <i>Taxe de vérification des poids et mesures</i>	>	>
Article 02. — <i>Taxe de contrôle des établissements dangereux, incommodes et insalubres</i>	20.000 >	20.000 >>
Article 03. — <i>Taxe de passage sur les bacs :</i>		
§ 01. Bac de Ziguinchor		
§ 02. Bac de Marsassoum		
§ 05. Bac de Sédhion		
§ 06. Bac de Soukoudiack	8.000 >	8.000 >
§ 07. Bac de Niamballang		
§ 08. Bac de Podor		
§ 09. Bac de Foundiougne		
§ 99. Autres bacs		
Total de l'article 3	8.000 >	8.000 >
Article 04. — <i>Taxe de poinçonnage des bijoux</i>	>	>
Article 05. — <i>Droits perçus sur les marchés non communaux</i>	>	>
Article 09. — <i>Diverses taxes pour services rendus :</i>		
§ 01. Redevance pour épreuve d'appareil à vapeur	>	>
§ 02. Droit d'usage des campements administratifs	>	>
§ 03. Droits de fourrière	>	>
§ 04. Taxe de visite de sécurité des navires	>	>
§ 05. Droits sanitaires recouverts au Port de Dakar	>	>
§ 06. Droits de naturalisation	15.000 >	15.000 >
§ 07. Droits de visa des spécialités pharmaceutiques	>>	>
§ 08. Droits de pêche	240.000 >	207.000 >
§ 99. Autres taxes pour services rendus	>	>>
Total article 9	255.220 >	222.000 >
Total du chapitre 0-33	283.220 >	250.000 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-33

TAXES DIVERSES POUR SERVICES RENDUS

La nomenclature de ce chapitre a été modifiée depuis le 1^{er} juillet 1967 afin de permettre une évaluation plus exacte du rendement de ces différentes taxes.

	En millions de francs					
	Recettes 74 - 75	Recettes 75 - 76	Recettes 76 - 77	Recettes 77 - 78	Recettes 78 - 79	Recettes 79 - 80
Article 01. — <i>Taxe de vérification des poids et mesures</i>	»	»	»	»	»	»
Article 02. — <i>Taxe de contrôle des établissements dangereux, insalubres</i>	15,0	12,6	0,4	29,2	0,7	7,6
Article 03. — <i>Taxe de passage sur les bacs</i>	7,8	8,7	9,5	9,0	5,5	1,5
Article 04. — <i>Taxe de poinçonnage des bijoux</i>	0,2	0,3	1,3	0,8	0,8	7,9
Article 05. — <i>Droits perçus sur les marchés non communaux.</i>	11,5	12,3	13,1	12,6	2,1	1,6
Article 09 — <i>Taxes diverses pour services rendus dont :</i>	»	»	»	»	75,5	184,4
§ 01. Redevance pour épreuve appareil à vapeur	0,5	»	»	0,3	0,1	»
§ 02. Droits usage campement	»	»	»	»	»	»
§ 03. Droits de fourrière	0,5	»	»	0,4	0,4	0,5
§ 04. Taxe de visite de sécurité des navires	»	»	»	»	0,8	0,0006
§ 05. Droits sanitaires recouverts au port de Dakar ..	»	»	»	0,5	0,1	0,002
§ 06. Droits de naturalisation	2,3	1,0	12,5	2,0	1,8	2,2
§ 07. Droits de visa des spécialités pharmaceutiques	4,7	»	»	8,4	6,6	5,4
§ 08. Droits pêche engins trainants	22,9	»	»	62,2	63,3	175,9
§ 09. Autres taxes pour services rendus	2,6	56,1	77,1	0,8	2,1	0,1
Total du chapitre 0-33	67,8	91,8	113,9	126,2	91,5	213,1

Prévisions : 250.000.000 contre 283.220.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
RECAPITULATION DE LA SECTION III		
Chapitre 0-31	3.300.000 »	2.455.000 »
Chapitre 0-32	2.500.000 »	2.357.000 »
Chapitre 0-33	283.220 »	250.000 »
TOTAL de la section III	6.083.220 »	5.062.000 »
RECAPITULATION DU TITRE PREMIER		
RECETTES FISCALES		
Section I. — <i>Impôts directs</i>	25.570.000 »	28.920.000 »
Section II. — <i>Impôts indirects</i>	79.900.000 »	87.270.000 »
Section III. — <i>Droits d'enregistrement et de timbre</i>	»	»
— <i>Taxes pour services rendus</i>	6.083.220 »	5.062.000 »
TOTAL du titre I*	113.553.220 »	121.252.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
TITRE II. — REVENUS DU DOMAINE		
SECTION 4		
REVENUS DU DOMAINE		
CHAPITRE 0-41		
REVENUS DU DOMAINE IMMOBILIER		
Article 01. — <i>Occupation du domaine public</i>	20.000 »	10.000 »
Article 02. — <i>Occupation du domaine privé :</i>		
§ 01. Loyers d'immeubles	110.000 »	100.000 »
§ 02. Concessions ordinaires	»	»
§ 03. Aliénation d'immeubles	»	»
§ 04. Vente d'immeubles préemptés par l'enregistrement	10.000 »	10.000 »
Total de l'article 2	140.000 »	120.000 »
Article 03. — <i>Retenues pour logement</i>	20.000 »	20.000 »
TOTAL du chapitre 0-41	160.000 »	140.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-41
REVENUS DU DOMAINE IMMOBILIER
(En millions de francs C.F.A.)

Article premier. — *Occupation du domaine public.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	10,6	»
Recouvrements gestion 1974-1975	12	»
Recouvrements gestion 1975-1976	10,2	»
Recouvrements gestion 1976-1977	11,2	»
Recouvrements gestion 1977-1978	17,8	»
Recouvrements gestion 1978-1979	17,8	»
Recouvrements gestion 1979-1980	15,5	»

Prévisions : 10.000.000 contre 20.000.000 en 1980-1981.

Article 02. — *Occupation du domaine privé*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	143	(27)
Recouvrements gestion 1974-1975	104	»
Recouvrements gestion 1975-1976	96,4	»
Recouvrements gestion 1976-1977	160	»
Recouvrements gestion 1977-1978	96,9	»
Recouvrements gestion 1978-1979	112,4	»
Recouvrements gestion 1979-1980	110,7	»

Prévisions : 100.000.000 contre 110.000.000 en 1980-1981

Article 03. — *Retenues pour logement.*

Cet article a été ouvert lors du budget 1963-1964 en vue de permettre l'identification dans les écritures du trésorier des recouvrements effectués au titre des retenues pour logement.

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	34	»
Recouvrements gestion 1974-1975	81	»
Recouvrements gestion 1975-1976	35,6	»
Recouvrements gestion 1976-1977	38,7	»
Recouvrements gestion 1977-1978	31,3	»
Recouvrements gestion 1978-1979	23,4	»
Recouvrements gestion 1979-1980	25,3	»

Prévisions : 20.000.080 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-42		
REVENUS DU DOMAINE FORESTIER		
Article 01. — <i>Redevances et taxes forestières</i>	279.000 »	200.000 »
Article 02. — <i>Produits d'exploitation en régie</i>	40.000 »	39.000 »
Article 03. — <i>Redevances et contraventions en matière de chasse</i>	15.000 »	15.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-42

REVENUS DU DOMAINE FORESTIER
(En millions de francs C.F.A.)

Article premier. — *Redevances et taxes forestières.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	176	»
Recouvrements gestion 1974-1975	211	»
Recouvrements gestion 1975-1976	207,6	»
Recouvrements gestion 1976-1977	226,5	»
Recouvrements gestion 1977-1978	215,0	»
Recouvrements gestion 1978-1979	274,1	»
Recouvrements gestion 1979-1980	313,8	»

Prévisions : 200.000.000 contre 279.000.000 en 1980-1981.

Article 02. — *Produits d'exploitation en régie.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	2	»
Recouvrements gestion 1974-1975	1,4	»
Recouvrements gestion 1975-1976	25,3	»
Recouvrements gestion 1976-1977	31,1	»
Recouvrements gestion 1977-1978	29,3	»
Recouvrements gestion 1978-1979	37,5	»
Recouvrements gestion 1979-1980	15,1	»

Prévisions : 39.000.000 contre 40.000.000 en 1980-1981.

Article 03. — *Redevances et contraventions en matière de chasse.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	19	»
Recouvrements gestion 1974-1975	17	»
Recouvrements gestion 1975-1976	15	»
Recouvrements gestion 1976-1977	9,5	»
Recouvrements gestion 1977-1978	6,8	»
Recouvrements gestion 1978-1979	13,9	»
Recouvrements gestion 1979-1980	13	»

Prévisions : 15.000.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-42 REVENUS DU DOMAINE FORESTIER		
Article 04. — <i>Recettes du parc de Hann</i>	5.500 »	5.500 »
Article 05. — <i>Recettes du Parc de Niokolo-Koba</i>	6.000 »	6.000 »
Article 06. — <i>Recettes du Parc de Basse-Casamance</i>	2.000 »	2.000 »
Article 07. — <i>Recettes du Parc du Djoudj</i>	500 »	500 »
Article 08. — <i>Recettes du Parc Della du Saloum</i>	1.000 »	1.000 »
Article 09. — <i>Recettes du Parc Iles Madeleine</i>	1.000 »	1.000 »
TOTAL du chapitre 0-42	350.000 »	270.000 »

CHAPITRE 0-42

REVENUS DU DOMAINE FORESTIER

(En milliers de francs C.F.A.)

Article 04. — *Recettes du parc de Hann.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	1,3	»
Recouvrements gestion 1974-1975	1,6	»
Recouvrements gestion 1975-1976	2,5	»
Recouvrements gestion 1976-1977	2,9	»
Recouvrements gestion 1977-1978	3,4	»
Recouvrements gestion 1978-1979	6	»
Recouvrements gestion 1979-1980	2,6	»

Prévisions : 5.500.000 comme en 1980-1981.

Article 05. — *Recettes du parc de Niokolo-Koba.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	3,8	»
Recouvrements gestion 1974-1975	4,9	»
Recouvrements gestion 1975-1976	5,6	»
Recouvrements gestion 1976-1977	6,2	»
Recouvrements gestion 1977-1978	4,0	»
Recouvrements gestion 1978-1979	5,3	»
Recouvrements gestion 1979-1980	5,5	»

Prévisions : 6.000.000 comme en 1980-1981.

Article 06. — *Recettes du parc de Basse Casamance.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1977-1978	2,3	»
Recouvrements gestion 1979-1980	1,9	»
Recouvrements gestion 1978-1979	2	»

Prévisions : 2.000.000 comme en 1980-1981.

Article 07. — *Recettes du parc du Djoudj.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	»	»
Recouvrements gestion 1979-1980	»	»
Recouvrements gestion 1979-1980	»	»

Prévisions : 500.000 comme en 1980-1981.

Article 8. — *Recettes du Parc du Delta du Saloum.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	0,6	»
Recouvrements gestion 1979-1980	0,5	»
Recouvrements gestion 1980-1981	»	»

Prévisions : 1.000.000 en 1980-1981.

Article 9 — *Recettes du Parc des Iles de la Madeleine.*

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1978-1979	0,07	»
Recouvrements gestion 1979-1980	0,08	»
Recouvrements gestion 1980-1981	»	»

Prévisions : 1.800.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-43		
REVENUS DU DOMAINE MINIER		
Article 1 ^{er} .— <i>Redevances et taxes minières :</i>		
§ 01. Redevances minières		
§ 02. Droits de permis		
§ 03. Taxes superficielles	10.000 >	20.000 >
§ 04. Taxes d'extraction		
Total de l'article 1 ^{er} et du chapitre 0-43	10.000 >	20.000 >
CHAPITRE 0-44		
REVENU DU DOMAINE MOBILIER		
Article 1 ^{er} .— <i>Revenus et produits de l'aliénation du domaine mobilier</i>	10.000 >	40.000 >
TOTAL du chapitre 0-44	40.000 >	40.000 >
CHAPITRE 0-45		
REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES		
Article 1 ^{er} .— <i>Revenus des valeurs mobilières et des créances diverses du portefeuille de l'Etat</i>	50.000 >	700.000 >
TOTAL du chapitre 0-45	50.000 >	700.000 >
TOTAL de la section IV et du titre II	610.000 >	1.170.000 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-43
REVENUS DU DOMAINE MINIER
 (En millions de francs C. F. A.)

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	55	»
Recouvrements gestion 1974-1975	70	»
Recouvrements gestion 1975-1976	254,4	»
Recouvrements gestion 1976-1977	13,7	»
Recouvrements gestion 1977-1978	431,4	»
Recouvrements gestion 1978-1979	12,2	»
Recouvrements gestion 1979-1980	20,5	»

Prévisions : 20.000.000 contre 10.000.000 en 1980-1981.

CHAPITRE 0-44
REVENUS DU DOMAINE MOBILIER
 (en millions de francs C.F.A.)

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	21	»
Recouvrements gestion 1974-1975	38,4	»
Recouvrements gestion 1975-1976	35,4	»
Recouvrements gestion 1976-1977	37,2	»
Recouvrements gestion 1977-1978	21,0	»
Recouvrements gestion 1978-1979	30,4	»
Recouvrements gestion 1979-1980	21,9	»

Prévisions : 40.000.000 comme en 1980-1981.

CHAPITRE 0-45
REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES ET DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT

(En millions de francs C. F. A.)

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	18	»
Recouvrements gestion 1974-1975	4,6	»
Recouvrements gestion 1975-1976	1.878,6	»
Recouvrements gestion 1976-1977	1.483	»
Recouvrements gestion 1977-1978	7.621	»
Recouvrements gestion 1978-1979	171,1	»
Recouvrements gestion 1979-1980	1.156,2	»

Prévisions : 700.000.000 contre 50.000.000 en 1980-1981.

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
TITRE III — RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES ET DES SERVICES, PRODUITS DIVERS		
CHAPITRE 0-51		
RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES		
Article 01. — <i>Imprimerie de Saint-Louis</i>	6,000 »	6,000 »
Article 02. — <i>Imprimerie de Rufisque</i> ..	50,000 »	40,000 »
Article 03. — <i>Subdivision d'outillage mécanique de Thiès</i>	»	»
Article 04. — <i>Subdivision d'outillage mécanique de Richard-Toll</i>	16,000 »	16,000 »
Article 05. — <i>Subdivision d'outillage mécanique de Dakar</i>	5,000 »	5,000 »
Article 06. — <i>Subdivision des Parcs et Jardins de Dakar</i>	»	»
Article 07. — <i>Ateliers généraux des Travaux publics</i>	2,000 »	2,000 »
Article 08. — <i>Transit administratif</i>	1,000 »	1,000 »
Article 09. — <i>S.O.M. hydraulique Louga</i>	»	»
Article 90. — <i>Autres exploitations industrielles</i>	»	»
TOTAL du chapitre 0-51	80,000 »	70,000 »
CHAPITRE 0-52		
RECETTES DIVERSES DES SERVICES		
Article 01. — <i>Produits des cessions des établissements hospitaliers :</i>		
01. Hôpital Aristide-Le Dantec	40,000 »	40,000 »
02. Clinique neurologique de Fann	50,000 »	50,000 »
03. Centre de transfusion sanguine	4,000 »	4,000 »
04. Hôpital de Saint-Louis	2,000 »	2,000 »
05. Hôpital de Kaolack	12,000 »	12,000 »
06. Hôpital de Ziguinchor	3,000 »	3,000 »
07. Hôpital de Diourbel	6,000 »	6,000 »
08. Hôpital de Thiès	»	»
09. Laboratoire de Sor	»	»
90. Quote part honoraire médecin	»	»
99. Autres formations sanitaires	26,000 »	26,000 »
Total de l'article 01	143,000 »	143,000 »
Article 02. — <i>Produits des cessions des établissements d'enseignement :</i>		
01. Lycée Van-Vollenhoven		
02. Lycée J. F. Kennedy		
03. Lycée Blaise-Diagne		
04. Lycée Charles-de-Gaulle		
05. Lycée Faidherbe		
06. Lycée Djinabo		
07. Lycée Ahmet-Fall		
08. Lycée Gaston-Berger		
09. Lycée El Hadji Malick-Sy		
10. Ecole William-Ponty		
11. Ecole Normale de Jeunes Filles de Thiès	12,000 »	12,000 »
12. Ecole normale régionale de M'Bour		
49. Autres établissements du M.E.N.		
51. Lycée technique Maurice-Delafosse		
52. Lycée technique André-Peytavin		
53. Ecole hôtelière		
54. Ecole Nationale des Cadres ruraux		
79. Autres établissements de M.E.T.F.C.		
80. Autres établissements d'enseignement		
81 E.N.A.S.		
82. Ecole agents sanitaires de Khombole		
Total de l'article 02	12,000 »	12,000 »

CHAPITRE 0-51
RECETTES DES EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES

(En millions de francs C. F. A.)

	Recouvrement 1977	Prévisions 1977	Recouvrement 1978	Recouvrement 1979	Recouvrement 1980
1. Imprimerie de Saint-Louis	7,2	11	7,3	7,5	3,8
2. Imprimerie de Rufisque	31,2	58	47,9	31	11,5
3. S.O.M. Thiès	»	»	»	»	»
4. S.O.M. Richard-Toll	20,6	27	17,8	0,2	4,5
5. S.O.M. Dakar	5,2	18	3,0	1,5	0,1
6. Subdivision Pares et Jardins	0,6	»	0,7	2	3,1
7. Ateliers généraux des T.P.	3,4	3	2,7	1,3	0,5
8. Transit administratif	18,8	3	1,9	1,8	1
9. S.O.M. Hydraulique Louga	0,8	»	»	0,2	»
10. Autres	»	»	»	0,05	0,6
	71,16	129	81,5	46,3	22,7

Prévisions : 70.000.000 contre 80.000.000 en 1980-1981.

CHAPITRE 0-52
RECETTES DIVERSES DES SERVICES

(En millions de francs C. F. A.)

Article premier. — Produits des cessions des établissements hospitaliers.

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	55	»
Recouvrements gestion 1974-1975	62,9	»
Recouvrements gestion 1975-1976	73	»
Recouvrements gestion 1976-1977	90,7	»
Recouvrements gestion 1977-1978	105,5	»
Recouvrements gestion 1978-1979	119,2	»
Recouvrements gestion 1979-1980	139,9	»

Prévisions : 143.000.000 comme en 1980-1981.

Article 02. — Produits des cessions des établissements d'enseignement.

	12 mois	7 mois
Recouvrements gestion 1973-1974	14	»
Recouvrements gestion 1974-1975	15,7	»
Recouvrements gestion 1975-1976	12,2	»
Recouvrements gestion 1976-1977	19,2	»
Recouvrements gestion 1977-1978	7,3	»
Recouvrements gestion 1978-1979	9,1	»
Recouvrements gestion 1979-1980	9,1	»

Prévisions : 12.000.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-52 RECETTES DIVERSES DES SERVICES		
Article 03. — <i>Produits des cessions du Service de l'Agriculture :</i>		
01. Agriculture Région du Cap-Vert	400 »	400 »
02. Stations de Sangalcam et du Km 15	500 »	500 »
03. Station de désinfection	500 »	500 »
04. Jardin d'Essai de Saint-Louis	600 »	600 »
05. Casier expérimental de Richard-Toll	»	»
06. Station agricole de Diorbivel	»	»
07. Station agricole de Passy	»	»
08. Station agricole de M'Boro	»	»
09. Station agricole de Djibelor	»	»
99. Autres Stations agricoles	»	»
Total de l'article 03	4.000 »	4.000 »
Article 04 — <i>Produits des cessions du Service de l'Élevage :</i>		
01. Clinique vétérinaire de Dakar	»	»
02. Centre avicole de M'Bao	»	»
03. Centre avicole de Dagana	»	»
04. Centre avicole de Makhana	»	»
05. Centre avicole de Podor	»	»
06. Centre avicole de Diourbel	»	»
07. Centre avicole de Tambacounda	»	»
08. Centre avicole de Ziguinchor	»	»
09. Centre Avicole de Thiès	»	»
10. Centre Avicole de Kébémér	6.000 »	6.000 »
11. Centre Avicole de Bambey	»	»
12. Centre Avicole de Kaolack	»	»
13. Centre Avicole de Linguère	»	»
50 Cessions C.R.Z. Dara	»	»
99. Autres cessions du Service de l'Élevage	»	»
Total de l'article 04	6.000 »	6.000 »
Article 05. — <i>Produits des cessions du Service du Cadastre</i>	4.000 »	4.000 »
Article 06. — <i>Produits des cessions des services pénitentiaires</i>	»	»
Article 07. — <i>Produits des cessions du Service de la répression des fraudes ..</i>	1.000 »	1.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-52

RECETTES DIVERSES DES SERVICES

	en millions de francs	
	12 mois	7 mois
Article 03 — Produits des cessions du Service de l'Agriculture.		
Recouvrements gestion 1973-1974	5	»
Recouvrements gestion 1974-1975	5,3	»
Recouvrements gestion 1975-1976	2,9	»
Recouvrements gestion 1976-1977	3,5	»
Recouvrements gestion 1977-1978	2,9	»
Recouvrements gestion 1978-1979	2,9	»
Recouvrements gestion 1979-1980	1,1	»
<i>Prévisions : 4.000.000 comme en 1978-1979.</i>		
Article 04. — Produits des cessions du Service de l'Élevage.		
Recouvrements gestion 1973-1974	9	»
Recouvrements gestion 1974-1975	4,8	»
Recouvrements gestion 1975-1976	5,1	»
Recouvrements gestion 1976-1977	6	»
Recouvrements gestion 1977-1978	5,5	»
Recouvrements gestion 1978-1979	5,1	»
Recouvrements gestion 1979-1980	2,2	»
<i>Prévisions : 6.000.000 comme en 1980-1981.</i>		
Article 5. — Produits des cessions du service du Cadastre.		
Recouvrements gestion 1973-1974	2	»
Recouvrements gestion 1974-1975	2,3	»
Recouvrements gestion 1975-1976	2,1	»
Recouvrements gestion 1976-1977	3,8	»
Recouvrements gestion 1977-1978	4,1	»
Recouvrements gestion 1978-1979	5,6	»
Recouvrements gestion 1979-1980	»	»
<i>Prévisions : 4.000.000 comme en 1980-1981.</i>		
Article 06. — Produits des cessions des services pénitentiaires.		
Recouvrements gestion 1975-1976	»	»
Recouvrements gestion 1976-1977	0,4	»
Recouvrements gestion 1977-1978	0,01	»
Recouvrements gestion 1978-1979	»	»
Recouvrements gestion 1979-1980	0,03	»
<i>Prévisions : Néant.</i>		
Article 07. — Produits des analyses du service de la répression des fraudes.		
Recouvrements gestion 1973-1974	147	»
Recouvrements gestion 1974-1975	0,4	»
Recouvrements gestion 1975-1976	0,4	»
Recouvrements gestion 1976-1977	1,1	»
Recouvrements gestion 1977-1978	1,0	»
Recouvrements gestion 1978-1979	2,2	»
Recouvrements gestion 1979-1980	2,5	»
<i>Prévisions : 1.000.000 comme en 1980-1981.</i>		

NOMENCLATURE	RÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-52		
RECETTES DIVERSES DES SERVICES		
Article 08. — <i>Produits des cessions des autres services :</i>		
01. Pharmacie d'approvisionnement		
02. Service de la Statistique		
03. Service de la Mécanographie		
06. C.R.D. Saint-Louis (ex-Ifan)	30.000 »	30.000 »
07. Service des Mines		
08. Musée Dynamique		
99. Autres services		
Total de l'article 08		
Total du chapitre 0-52	30.000 »	30.000 »
	200.000 »	200.000 »
CHAPITRE 0-53		
PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS		
Article 01. — <i>Amendes, transactions et produits des ventes :</i>		
01. Amendes judiciaires	4.000 »	4.000 »
02. Amendes forfaitaires	22.500 »	22.500 »
03. Amendes de composition	1.000 »	1.000 »
04. Amendes de la Cour de discipline budgétaire	»	»
05. Amendes forestières	6.000 »	6.000 »
06. Amendes police sanitaire des animaux	»	»
07. Amendes perçues par la police du Port de Dakar	»	»
08. Amendes, transactions et produits des ventes du service du contrôle des prix	40.000 »	40.000 »
09. Amendes et transactions du Service des taxes indirectes	6.000 »	6.000 »
10. Amendes, transactions et produits des ventes du service des douanes	30.000 »	30.000 »
11. Amendes du service du contrôle des établissements dangereux	»	»
12. Amendes prononcées par la Cour suprême	»	»
13. Amendes des Services de la Répression des Fraudes	»	»
99. Autres amendes et confiscations	500 »	500 »
Total de l'article 01	110.000 »	110.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-53
PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS
 (En millions de francs C. F. A.)

Article 08. — *Produits des cessions des autres services.*

	Recouvrements 1976 - 1977	Recouvrements 1977 - 1978	Recouvrements 1978 - 1979	Recouvrements 1979 - 1980
01 Pharmacie d'approvisionnement	0,31	37,19	»	0,1
02 Service de la statistique	»	»	»	»
03 Service de la mécanographie	0,35	»	0,5	0,5
05 C.R.D. Saint-Louis (ex IFAN)	0,09	0,06	0,09	0,2
07 Service des mines	0,38	0,59	0,5	8,8
08 Musée dynamique	0,15	»	»	»
99 Autres services	7,12	3,28	0,4	0,6
Total de l'article 08	7	41,1	1,9	10,6

Prévisions : 30.000.000 comme en 1980-1981.

	Recouvrements 1975 - 1976	Recouvrements 1976 - 1977	Recouvrements 1977 - 1978	Recouvrements 1978 - 1979
Art. 01. — Amendes, transactions-ventes par l'Etat	362,7	502,93	468,3	282,8
Art. 02. — Pénalités sur marchés administratifs ..	»	30,51	0,2	5,3
Art. 03. — Produits divers du service des domaines	10,9	17,64	23,2	22
Art. 04. — Produits divers du service des douanes .	92,7	162,16	184,8	171,3
Art. 05. — Retenues diverses sur solde	31	103,14	95,4	121,3
Art. 06. —	»	»	»	»
Art. 07. —	»	0,42	0,6	»
Art. 08. — Remboursement des dommages occasion- nés au patrimoine de l'Etat	8	9,33	16,8	253
Art. 90. — Autres recettes diverses	»	»	»	491,8
Art. 90 et 99. — Autres produits divers et accidentels	1.253	937,76	267,3	2.105,1
Total du chapitre 0-53	1.809,1	1.763,89	1.281,5	3.225,6

Prévisions : 2.700.000.000 contre 1.000.000.000 en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-53		
PRODUITS DIVERS ET ACCIDENTELS		
Article 02. — <i>Pénalités sur marchés administratifs</i>	1.000 »	1.000 »
Article 03. — <i>Produits divers du service des domaines</i> :		
§ 01. Prélèvement sur les honoraires des greffiers notaires	300 »	300 »
§ 02. Prélèvement sur les salaires des conservateurs de la propriété foncière	600 »	600 »
§ 03. Produit des ventes en fourrière	»	»
§ 99. Autres produits divers du service des domaines	1.100 »	1.100 »
Total de l'article 03	2.000 »	2.000 »
Article 04. — <i>Produits divers du service des douanes</i>	43.000 »	43.000 »
Article 05. — <i>Retenues diverses</i> :		
§ 01. Eau	400 »	400 »
§ 02. Hospitalisation	18.000 »	18.000 »
§ 03. Capital décès armée		
§ 04. Intendance	600 »	600 »
§ 99. Autres retenues		
Total de l'article 05	19.000 »	19.000 »
Article 08. — <i>Remboursement des dommages occasionnés au patrimoine de l'Etat</i>	25.000 »	25.000 »
Articles 90 et 99. — <i>Autres recettes diverses et imprévues</i>	900.000 »	2.500.000 »
Total du chapitre 0-53	1.100.000 »	2.700.000 »
RECAPITULATION DU TITRE III		
Chapitre 0-51	80.000 »	70.000 »
Chapitre 0-52	200.000 »	200.000 »
Chapitre 0-53	1.100.000 »	2.700.000 »
Total du titre III	1.380.000 »	2.970.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
TITRE IV. — CONTRIBUTIONS, PARTICIPATIONS SUBVENTIONS ET FONDS DE CONCOURS POUR DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE 0-61 CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS D'ÉTATS DE LA ZONE FRANC		
Article 01. — <i>Versement global des impôts dus par les militaires français</i>	38.000 »	38.000 »
Article 03. — <i>Contribution des budgets des Etats de l'Afrique occidentale à la formation de leurs ressortissants dans les établissements du Sénégal :</i>		
§ 01. Lycée Delafosse		
§ 02. Ecole des Cadres ruraux de Bambey		
§ 03. E.M.P. Saint-Louis	2.000 »	2.000 »
§ 04. Ecole des Infirmiers de Saint-Louis		
§ 99. Autres établissements		
Total de l'article 03	2.000 »	2.000 »
TOTAL du chapitre 0-61	40.000 »	40.000 »

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-61

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS D'ÉTATS DE LA ZONE FRANC

Article premier. — *Versement des impôts dus par les militaires français.*

Prévisions : 38.000.000 comme en 1980-1981.

Article 2. —

Article 3. — Contribution des budgets des Etats de l'Afrique occidentale à la formation de leurs ressortissants dans les Etablissements d'enseignement du Sénégal.

Prévisions : 2.000.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-65		
CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Article 02. — <i>Contribution et participation d'établissements publics</i>	20.000 >	20.000 >
Total du chapitre 0-65	20.000 >	20.000 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-65

CONTRIBUTIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Article 02. — *Contributions des établissements publics aux dépenses d'assistance technique.*

Prévisions : 20.000.000 comme en 1980-1981.

NOMENCLATURE	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (en milliers de francs)	
	1980 - 1981	1981 - 1982
CHAPITRE 0-66		
CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DE PARTICULIERS ET D'ORGANISMES PRIVÉS		
Article 02. — <i>Redevance contractuelle sur vente de courant</i>	41.000 >	41.000 >
Article 90. — <i>Autres participations</i>	>	>
TOTAL du chapitre 0-66	41.000 >	41.000 >
TOTAL du titre IV	101.000 >	101.000 >
TOTAL des recettes ordinaires	115.644.220 >	125.493.000 >

JUSTIFICATIONS DES INSCRIPTIONS ET TABLEAUX DÉTAILLÉS

CHAPITRE 0-66

CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS DE PARTICULIERS OU D'ORGANISMES PRIVÉS

Article 02. — *Redevance contractuelle sur vente de courant.*

Prévisions : 41.000.000 comme en 1980-1981.

Article 03. — *Prélèvement sur le produit de la vente des billets de la Loterie nationale.*

Prévisions : Néant.

Le produit de cette taxe est affecté au rachat des actions de la LONASE par l'Etat.

